



## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL SEANCE DU 31 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le lundi trente et un janvier à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

### Etaient présents :

Mesdames Micheline VOINIER - Sandrine PINÇON- Fabienne BECHET - Micaela PTAK – Angélique MENAGE – Lisiane PEREIRA

Messieurs Dominique TURPIN - Michel DUTHILLEUL - Daniel RENAULT – Stéphane ANGOT - Laurent LORTHIOS

### Pouvoir :

Mr Thierry LABARTHE à Mr Dominique TURPIN

Mr François-Rémy MONNIER à Mr Stéphane ANGOT

Mme Hélène MAHAUT à Mme Micheline VOINIER

### Secrétaire de séance :

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2010 est validé par tous les membres du Conseil Municipal présents.

## INFORMATIONS

### ▪ Décisions du Maire

- Afin d'éviter tout risque d'endommagement et de dysfonctionnement du chauffage du bâtiment communal « la villa Bellevue », il a été nécessaire de procéder à un nettoyage de la cuve et de l'alimentation fioul pour un montant de 768,00 euros HT par l'entreprise Charbons Maulois de Maule.
- Pour pouvoir réaliser des travaux de maintenance sur la commune en utilisant du petit outillage électrique, il a été nécessaire d'équiper nos services techniques d'un groupe électrogène transportable pour un montant de 554,00 euros HT par l'entreprise Roussely aux Mureaux.
- Pour des raisons de sécurité il est nécessaire de procéder à l'élagage d'arbres menaçants à certains endroits dans la commune, notamment au niveau de certains arbres situés dans le talus en face de la gare pour un montant de 850,00 euros HT par l'entreprise Espace Green Services de Goussainville.
- Afin de régler un litige entre un administré et la commune, il est nécessaire de procéder à un bornage de limite parcellaire pour un montant de 2000,00 euros HT par le cabinet Lazime, géomètre expert à Maule.

### ▪ **Remerciements**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux membres bénévoles du CCAS pour l'organisation fort bien réussie de la galette des « toujours jeunes » qui s'est déroulée le dimanche 16 janvier à la salle des fêtes « Jean-Claude Ruffié ». L'animation de cette journée a été confiée à l'orchestre « Nézel Music », cette prestation musicale fût fort appréciée par tous les participants.

Monsieur le Maire adresse également ses remerciements à Micheline Voinier et son équipe fêtes et cérémonies pour la préparation des vœux du Maire du vendredi 14 janvier. Cette cérémonie a permis de présenter les réalisations communales de 2010 et la présentation des projets à venir, à la population, venue en grand nombre à cette invitation.

Monsieur le Maire félicite également la commission information pour l'élaboration du journal « Le Nézelais », dont l'édition de janvier 2011 assoit une nouvelle fois, l'importance de cet outil de communication locale. Le site internet de la commune [www.nezel.org](http://www.nezel.org) ne fût pas en reste, avec une mise à jour apportant de nouveaux services en ligne.

### ▪ **Entretien annuel du personnel**

Chaque année a lieu les entretiens pour les notations du personnel communal. C'est aussi l'occasion pour chacun d'entre eux d'exprimer leurs vœux de carrière. A noter que notre Secrétaire de Mairie, a posé une demande de mutation et souhaite quitter la mairie de Nézel pour un autre poste.

### ▪ **Nomination au Sénat**

Monsieur le Maire a reçu une correspondance du Sénat pour l'informer que suite à la nomination de Nicolas About au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Madame Roselle Cros lui succède en abordant son mandat de Sénateur des Yvelines.

Comme elle le suggère à Monsieur le Maire, il ne manquera pas de la solliciter si cette éventualité se présentait.

### ▪ **Travaux de réhabilitation du Petit Moulin**

Mr Peress, notre coordinateur chez FREHA, nous informe que les travaux devraient se terminer vers le mois de mai. Quant aux installations prises en charge par la commune, liées au stationnement, à la réglementation de la circulation et de la vitesse dans la ruelle, celles-ci devraient être réalisées courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

### ▪ **Réunion du Conseil des Sages du 22 décembre 2011**

Parmi les sujets évoqués lors de cette réunion de fin d'année, les sages ont tenu à adresser leurs sincères félicitations à la commune pour le déneigement. Ils tiennent particulièrement à remercier Laurent Lorthios, conseiller municipal des services techniques et des travaux pour son investissement au cours de ces épisodes neigeux en intervenant tôt le matin ou tard le soir et même le weekend !!!

A propos d'intempéries, les sages souhaitaient savoir qu'était devenu le groupe électrogène acheté lors de la tempête de 99 par le CCAS. Monsieur le Maire leur apporte la réponse : Ce groupe électrogène se trouve dans les ateliers du service technique. Cet imposant matériel, prévu pour alimenter plusieurs pavillons en électricité en cas de coupure électrique prolongée, est entreposé dans les ateliers municipaux.

A ce propos, il fut nécessaire d'acquérir un autre groupe plus petit, pour doter nos services techniques d'un matériel transportable afin de pouvoir alimenter leurs outillages et effectuer des interventions sur la commune.

Un autre sujet abordé par les sages de façon récurrente, est celui de la sécurité routière vis-à-vis de la RD 191.

Les sages souhaiteraient que la commune mène une étude sur la possibilité d'installer un radar sur la départementale comme moyen radical pour combattre les excès de vitesse.

▪ **Réunion MARPA du 18 janvier 2011**

Madame Micheline Voinier adjointe au CCAS et Madame Hélène Mahaut conseillère municipale, ont reçu en mairie de Nézel, l'ensemble des acteurs du projet concerné ainsi que les intéressés.

Ce point d'étape montre que l'enquête menée auprès des intéressés a été très bien appréciée. Elle concerne 150 personnes sur les six communes associées au projet. Ce programme innovant en matière de maison de retraite adapté au milieu rural, devrait pouvoir se concrétiser d'ici deux ans.

• **Assemblée Générale de Nézel Music du 22 janvier 2011**

Dans le cadre de cette assemblée générale présidée par Thierry Labarthe, le bureau a présenté à ses adhérents le bilan moral et financier de l'association. Monsieur le Maire a pu constater la qualité de la tenue des comptes de l'association ainsi qu'une maîtrise parfaite de son budget. Il a félicité l'ensemble des membres du bureau et aussi les bénévoles, pour les nombreuses actions qu'ils organisent et qui permettent à l'association de réaliser des recettes propres. Enfin les prestations musicales qu'ils exécutent dans le cadre de cérémonies officielles chez nos communes voisines, véhiculent à l'extérieur de Nézel, l'excellence de notre tissu associatif.

Comme il avait été acté de longue date, un local administratif a été attribué à Nézel Music à la villa Bellevue, notre future « Maison des Nézelais » dédiée à notre tissu associatif.

## **ORDRE DU JOUR**

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire précise que, depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, un autre point, sujet à délibération, lui est parvenu et propose de le rajouter à l'ordre du jour.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition

#### **1°) Demande de subvention pour la sécurité aux abords de l'Ecole Louis Pasteur**

Chaque année, le Département propose un programme d'aide aux communes de moins de dix mille habitants pour la réalisation d'aménagements au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires (barrières fixes de sécurité, passages piétons, signalisation horizontale et verticale, éclairage des traversées piétons, marquage au sol, cheminements piétons). Notre commune peut donc percevoir une subvention égale à 80 % d'un coût hors taxes de travaux plafonnée à 10 100,00 euros.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de dix mille habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires.**
- **De s'engager à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme.**

- **De s'engager à financer la part de travaux restant à sa charge.**

#### **2°) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif**

La Préfète des Yvelines nous rappelle dans sa correspondance du dix-sept décembre dernier les droits de l'exécutif des collectivités au regard de l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif qui doit intervenir cette année avant le 15 avril 2011. Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 (non compris les crédits affectés au remboursement d'emprunt). Pour 2010, les dépenses d'investissement inscrites au budget représentaient 502 329,41 euros. Le quart de ce montant s'élevant donc à 125 582,35 euros.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ouvrir les crédits correspondants au budget de dépenses d'investissement 2011 à hauteur de 125 582,35 euros.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts**

#### **3°) Achat d'un épandeur à sel**

Les épisodes neigeux intervenus depuis fin novembre dernier ont mis à rude épreuve le matériel d'épandage de la commune dans les opérations de salage des voies communales. Monsieur le Maire expose qu'afin de maintenir les matériels des services techniques dans un état maximum d'efficacité, il serait souhaitable de remplacer l'épandeur actuel hors d'usage. La recherche d'une société pouvant nous fournir un matériel de remplacement nous a conduits aux Etablissements DUPORT à Perdreauville qui nous proposaient un épandeur à 2 500 euros hors taxes et aux Etablissements LE GOFF dont la proposition se montait à 2 200 euros hors taxes. Le délai de livraison de cinq semaines étant identique dans les deux propositions.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De retenir la proposition des Etablissements LE GOFF SA pour un montant hors taxes de 2 200,00 euros (Deux Mille Deux Cents Euros)**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis**

#### **4°) Attribution du marché concernant la rénovation du mur du Cimetière**

Monsieur le Maire rappelle qu'en préalable de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2010, la commission des travaux s'était réunie au sujet de la rénovation du mur du cimetière et avait obtenu deux devis pour cette opération. A cette époque la réglementation du code des marchés publics permettait aux communes d'attribuer ce marché (inférieur à 20 000,00 euros) sans lancer une consultation par une procédure adaptée. La commission des travaux désignée comme commission attributive avait alors sélectionné l'entreprise GALERNE à Boinville en Mantois qui présentait un montant de travaux de 19 309,00 euros hors taxes.

Toutefois, la commune, soucieuse de minimiser ses dépenses propres, avait inscrit ces travaux dans le cadre d'un programme DGE subventionné à 30 % par délibération en date du 16 février 2010. Aussi, la commune a préféré attendre la notification de l'attribution de la

subvention avant de commencer les travaux. Par la suite, la situation de trésorerie n'était pas favorable à inscrire ces travaux, le Conseil Municipal a préféré attendre une situation plus aisée financièrement.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de réaffirmer son choix d'attribution du marché à l'entreprise GALERNE et d'exécuter les travaux rapidement d'autant que le mur doit être aujourd'hui rénové pour des raisons de sécurité.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'attribuer le marché à l'Entreprise GALERNE**
- **De charger Monsieur le Maire de signer le devis et suivre l'exécution des travaux**

**5°) Travaux d'entretien de la passerelle SNCF**

La passerelle SNCF bâtie en 1977 s'est gravement détériorée car depuis sa construction, elle n'a jamais été rénovée. Or, depuis, sa maintenance est passée sous la responsabilité communale. Suite à des réclamations concernant la sécurité de la passerelle par des administrés, le Conseil Municipal a décidé de faire des travaux de réhabilitation. Une inspection a été faite, et il devient nécessaire, outre le ponçage et la peinture de la rambarde par l'équipe technique municipale, de refaire l'étanchéité des plots de béton à la base des pieds de fondation. L'eau s'infiltrant, elle dégrade entre autres les marches et nez de marches de la passerelle. Les travaux de rénovation estimés à 4 000,00 euros seront traités en 3 étapes :

- destruction du revêtement existant
- ponçage et peinture des balustrades (cette étape peut être mise en place rapidement et ne gênera en rien la poursuite des travaux)
- travaux d'étanchéité

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De charger Monsieur le Maire de lancer les travaux d'étanchéité**
- **De faire en tout point le nécessaire dans ce dossier**

**6°) Opportunité d'agrandissement du parking de l'Eglise**

La parcelle cadastrée section A numéro 464 d'une surface de 107 m<sup>2</sup>, située à côté de l'actuel parking de l'église, se trouve en zone réservée dans notre Plan Local d'Urbanisme. Les places de parking étant très limitées en centre bourg et afin de répondre à une attente des habitants gênés par le manque de stationnement place de l'Eglise, le Conseil Municipal a décidé de faire valoir son droit à préemption sur ce terrain. Une demande a été adressée aux Domaines, et le prix d'achat a été estimé à 15 000,00 euros avec une marge de plus ou moins dix pour cent.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De charger Monsieur le Maire de traiter cet achat pour un montant de 15 000.00 euros (Quinze Mille euros)**
- **De faire en tout point le nécessaire dans cette affaire**

### **7°) Résiliation du contrat d'éclairage public et remplacement des lampes d'éclairage au Prés Dieu**

En mars 2009, la commune a signé un contrat avec la société ETDE concernant la maintenance de son réseau d'éclairage public. Celui-ci est frappé d'une clause de tacite reconduction jusqu'à ce qu'une des parties le dénonce par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant sa date anniversaire. La situation actuelle faisant état de manquements graves et répétés aux obligations d'ETDE, ceux-ci peuvent être un motif réel de résiliation de contrat.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De signifier à ETDE les manquements constatés par lettre recommandée**
- **De donner un délai d'un mois à ETDE pour revenir à une situation normale**
- **Passé ce délai, d'autoriser Monsieur le Maire à résilier le contrat**

### **8°) Organisation du bureau de vote pour les prochaines élections cantonales**

Monsieur le Maire propose le tableau suivant concernant l'organisation du bureau de vote pour les élections cantonales du 20 mars et 27 mars 2011.

#### 1<sup>er</sup> tour :

DE 8 A 11 HEURES	PRESIDENT :	Mme Micheline VOINIER
	ASSESEURS :	Mr François Rémy MONNIER Mme Sandrine PINCON
DE 11 A 14 HEURES	PRESIDENT :	Mr Stéphane ANGOT
	ASSESEURS :	Melle Angélique MENAGE Mr Thierry LABARTHE
DE 14 A 17 HEURES	PRESIDENT :	Mr Dominique TURPIN
	ASSESEURS :	Mme Micaela PTAK Mr Laurent LORTHIOS
DE 17 A 20 HEURES	PRESIDENT :	Mr Michel DUTHILLEUL
	ASSESEURS :	Mme Hélène MAHAUT Mme Fabienne BECHET

#### 2<sup>ème</sup> tour :

DE 8 A 11 HEURES	PRESIDENT :	Mme Micheline VOINIER
	ASSESEURS :	Mme Sandrine PINÇON Mme Lisiane PEREIRA
DE 11 A 14 HEURES	PRESIDENT :	Mr Stéphane ANGOT
	ASSESEURS :	Mme Hélène MAHAUT Mr Thierry LABARTHE
DE 14 A 17 HEURES	PRESIDENT :	Mr Dominique TURPIN
	ASSESEURS :	Mme Fabienne BECHET Mr Laurent LORTHIOS

DE 17 A 20 HEURES

PRESIDENT : Mr Michel DUTHILLEUL  
ASSESEURS : Mr Daniel RENAULT  
Mme Angélique MENAGE

### **QUESTIONS DIVERSES**

Fabienne Bechet , informe qu'après consultation des riverains de l'impasse de Montgardé (place de la mairie) , ceux-ci seraient favorables à un changement de nom, afin d'éviter les erreurs de distribution de courriers postaux.

Le nom « impasse de la justice » semble remporter le plus de suffrage. Aussi nous confirmerons dans le prochain Nézellois le nom officiel retenu.

Monsieur Duthilleuil signale que le véhicule « Kangoo » utilisé par les services techniques, bien qu'ayant subi un grand nombre de réparation, arrive en fin de vie. Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de veiller dans un avenir proche à son remplacement

Monsieur Laurent LORTHIOS confirme l'uniformité de la couleur des peintures de la place de la mairie et d'une manière générale de l'ensemble du mobilier urbain de la commune. La couleur choisie étant le rouge.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 23 heures 50.

Le Maire

Dominique TURPIN